



L@ lettre électronique

Aux Équipes de Direction
De l'Éducation Nationale

N° 25 29 septembre 2011

A un mois de la rentrée, premières tensions sur les remplacements.

A à peine un mois de la rentrée scolaire, les tensions que nous avons annoncé sur les remplacements se font déjà sentir dans les académies. Pour faire face aux premiers congés, pour certains faciles à anticiper (maternité, formation), les rectorats font appel aux contractuels, et parfois, la liste des personnels connus et disponibles est déjà vide, contraignant les personnels de direction à se tourner vers les Pôles Emplois et les universités pour pouvoir trouver un titulaire d'une licence dont l'expérience devant élève est loin d'être confirmée. Dans des années plus fastes, ce recours à l'aide de l'ex-ANPE se limitait à des disciplines professionnelles pointues et /ou à des zones géographiques très éloignées des grands centres urbains. A consulter les pages d'accueil sur les sites des rectorats, on constate les conséquences catastrophiques du dogme de non remplacement d'un fonctionnaire sur deux. Et quelle contradiction avec l'objectif affiché de la maîtrise de recruter des enseignants plus compétents ! Mais notre ministère n'en n'est plus à une contradiction près !

Face à ces dégradations et à l'annonce de la poursuite des suppressions de postes dans le prochain budget, la manifestation du 27 septembre a prouvé la détermination de l'ensemble des personnels à refuser la destruction programmée du service public d'éducation.

Les élections professionnelles doivent être l'occasion de faire savoir haut et fort que les personnels de direction, avec l'ensemble des personnels de l'éducation nationale souhaitent voir progresser les tenants d'une action syndicale cohérente, prête à porter les réformes nécessaires du système sans mettre à mal ni les conditions de travail des personnels, ni la réussite de tous les élèves.

Le Sgen Cfdt, par son organisation en syndicat général, est la seule organisation « réformatrice » qui peut porter dans toutes les instances de l'éducation nationale, une parole cohérente et des revendications qui vont au delà des intérêts « corporatistes », dont l'addition ne font pas forcément l'intérêt général !

Claudie PAILLETTE, Secrétaire Fédérale, Secteur Statutaire- Défense du Personnel



13-20 OCTOBRE 2011
ELECTIONS PROFESSIONNELLES
WWWVOTEZ SGEN-CFDT !



Infos « Métiers »

Rappel : Mouvements, Promotions

Mutation dans les TOM

Les demandes sont à saisir en ligne du **13 septembre au 3 octobre**.

Mutation en Métropole

Calendrier : Saisie des vœux du **Jeudi 6 octobre au mercredi 2 novembre**

Publication spécifique des postes CLAIR et des internats d'excellence à partir du **10 octobre** sur les BRIEP (bourses régionales interministérielles de l'emploi public)

= [Lien vers le site des BRIEP](#)

CAPN mouvement sur poste de chef : **29 et 30 mars 2012**

CAPN mouvement sur poste d'adjoint : **31 mai et 1er juin 2012**

CAPN d'ajustement : **6 juillet 2012**

Mutation à l'étranger

La saisie en ligne des candidatures:

- pour l'AEFE : du 1er au 27 septembre : [Site de l'AEFE](#)
- pour la Mission Laïque : du 13 septembre au 15 octobre : [Site de la Mission Laïque](#)

[Le site du SGEN ETRANGER : Bulletin spécial "Partir 2012"](#)

Tableaux d'avancement à la 1ère classe et à la hors classe

Les recteurs doivent remonter leurs propositions à la DGRH pour le 9 novembre. Si vous souhaitez attirer l'attention sur votre dossier, n'hésitez pas à le faire par écrit, mais avant fin septembre !

Vos Représentants

Pour L'AEFE

Jean Paul SEITZ

Proviseur Lycée Français de Sarrebrück

Représentant suppléant à la CCPD

Commissaires Paritaires Nationaux

Claudie PAILLETTE
Provisseure LPO Française
5 Bd Alain Savary
31170 TOURNEFEUILLE
cpaillette@sgen.cfdt.fr

Provisseur LGT Paul Louis Courier
2 Place Grégoire
37000 TOURS
Etienne.gaudrat@ac-orleans-tours.fr

Etienne GAUDRAT

Le site Sgen + vous permet de remplir une fiche de suivi de mutation (et/ou) de promotion. Ce service n'est pas réservé aux adhérents. Sur le site, vous pourrez aussi télécharger le « guide mutation 2011 », le calendrier de travail des commissaires paritaires ainsi que la carte de répartition du suivi des académies.

[Lien vers le site Sgen +](#)



Régime Indemnitare

Au JO du 14 septembre 2011, est paru le Décret n° 2011-1101 du 12 septembre 2011 instituant une indemnité spécifique en faveur des personnels enseignants, des personnels de direction, des personnels d'éducation et des personnels administratifs, sociaux et de santé exerçant dans les écoles, collèges, lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite, ainsi que l'arrête fixant les taux de cette indemnité :

Pour les personnels de direction : Part fixe : 2600€, Plafond de la part modulable : 2400€
Pour les anciens établissements ZEP, cette indemnité ne se cumule pas, elle se substitue

[LIEN VERS L'ARRETE AU J.O.](#)

Compte rendu de la réunion d'ajustement au classement du 22 septembre 2011

Pour la DEGESCO : M WEISS, M PAURICHE, Mme GARCIA

Pour la DGRH : M BACH, Mme FRITSCH

SNPDEN : Délégation de 5 personnes, menée par Philippe Vincent

ID : Délégation de 2 personnes menée par Loïc Toussaint de Quievrecourt

Sgen CFTD : Claudie Paillette

La dernière révision générale du classement a pris effet en sept 2010, la prochaine se fera pour septembre 2013, a partir des effectifs de rentrée 2011. Aujourd'hui, il s'agit de prendre en compte l'évolution du réseau des établissements (regroupements, fusion, créations et suppression). Et aussi, dans le cadre des marges dégagées, de pouvoir reclasser quelques établissements ouverts dans les dernières années en 1ère catégorie ou 2ème catégorie.

Pour les passages en 2^{ème} : sont étudiés les collèges ayant ouvert entre 2007 et 2010 en 1^{ère} catégorie : 7 d'entre eux sont retenus : ceux qui ont franchit la barre des 500 élèves.

Pour les passages en 3^{ème} : Plusieurs sous classements existent : les collèges de l'éducation prioritaire (avec un seul critère ou 2 critères de sur classement) et ceux hors de l'éducation prioritaire (avec un seul ou 2 critères de sur classement) puisque les seuils d'effectifs sont différents.

3 établissements sont retenus :

1 collège en Education Prioritaire (Théodore Monod à ROUBAIX Academie de Lille)

2 hors Education Prioritaire : CLG Iles des Bambous à ST PIERRE Académie de La Réunion , et un collège de La garenne Colombes à Versailles avec internat

Évolution du dossier « classement des EPLE »

M WEISS nous informe que le dossier du classement étant un dossier essentiellement « carrière » pour les personnels de direction passe de la DEGESCO à la DGRH (lien avec mesure indemnitaire, mise en place de la Prime de Fonction et de Résultats)

Pour le prochain classement, il faudra faire un gros travail pour rebattre les cartes et réexaminer les critères, sans pénaliser les personnes (périodes de transition). D'autre part, le projet de réécriture du statut abandonne la référence aux % d'établissement dans les différentes catégories.

Le calendrier sera serré , (arrêté au 1^{er} septembre 2013), mais les opérations doivent être terminées pour septembre 2012 pour le mouvement des personnels de direction.

C'est un des chantiers de l'année.

Agenda Social Calendrier des réunions

4 réunions sont prévues :

Vendredi 30 septembre Mercredi 9 novembre Mercredi 30 novembre Mercredi 11 Janvier	La lettre de mission et les outils de pilotage La fixation des pourcentages de répartition des établissements par catégories indemnitaires Définition des orientations nationales concernant le passage à la 1 ^{ère} classe L'entrée et l'accompagnement dans la carrière L'évolution de l'IR2R (nom de la Prime de Fonction et de Résultats) L'extension des mesures d'intégration volontaire aux directeurs adjoints de SEGPA
Ordre du jour de la 1 ^{ère} réunion	Avancement des textes statutaires et indemnitaires Projet de cadrage des lettres de mission

Un avis, un point de vue, un témoignage sur ces sujets

Envoyez un mail à cpaillette@sgen.cfdt.fr, ou contactez les représentants Equipes de Direction dans les académies



CAPN : Bilan de mandature des élus du Sgen CFDT

Quel avenir pour les CAPN et pour la gestion nationale des personnels de direction ?

Lors des dernières CAPN, les élus du sgen CFDT se sont fortement élevés contre la méthode de travail des services de l'encadrement en CAPN qui depuis la suppression du poste de Directeur de l'Encadrement semble avoir « abandonné » le pouvoir de régulation ou d'arbitrage national, au moins en tout cas pendant le déroulement de cette instance. Le compte rendu de la CAPN de mars que l'on peut trouver [ici](#) soulignait les craintes que les commissaires paritaires ressentent face à la difficulté de faire bouger des propositions faites par les recteurs en dépit des contradictions avec l'évaluation des personnels, ou sans respecter les règles élaborés lors de CAPN précédentes sur le traitement de l'intérim, par exemple.

Si on ajoute à cela que les nominations sur les postes ECLAIR échappent actuellement au contrôle syndical, et que dans l'évolution du futur statut, un certain nombre d'opérations de gestion de carrière (promotion à la 1ère classe, titularisation des stagiaires et des détachés, attribution de la part modulable de la prime de fonction et de résultats) se feront au niveau académique, élus du sgen CFDT voient trois risques:

- Le premier risque, c'est celui de voir chaque académie inventer ses propres règles sur évaluation et mouvement, et donc de voir apparaître des fortes divergences en terme de carrière selon le lieu d'exercice, et des difficultés plus importantes dans les mutations inter-académiques, et dans l'entrée dans le tableau d'avancement lors des changements d'académies.
- Le deuxième risque, qu'il ne faut pas éluder, c'est qu'avec une gestion plus académique des opérations de carrières, dans des cadres très peu contraints, la prime à la « docilité » risque de se renforcer.
- Le troisième risque c'est aussi, ne nous le cachons pas, qu'un rôle croissant des CAPA renforce dans bon nombre d'académies les tentatives de cogestion de l'organisation majoritaire, souvent actuellement en position de quasi monopole.

Alors à 15 jours des élections, pensez que la pluralité dans les instances est un gage de plus de transparence et d'équité.





13-20 OCTOBRE 2011
ELECTIONS PROFESSIONNELLES
WWWVOTEZ SGEN-CFDT !



ELECTIONS MODE D'EMPLOI en 3 points

Étape 1 : N'oubliez pas de demander votre mot de Passe !

En vous connectant, muni de votre notice de vote, sur l'espace dédié

Les informations nécessaires sont sous « la case à gratter », et il vous faudra aussi mettre votre département de naissance (les 6èmes et 7èmes chiffres de votre numéro de S.S).

Étape 2 : Consulter les listes en présence et les professions de foi pour les 2 ou 4 scrutins qui vous concernent

En vous connectant, avec votre numen et votre département, sur votre espace électeur

Étape 3 : du 13 au 20 octobre 17h , VOTEZ !

En vous reconnectant, avec votre numen et votre département, sur votre espace électeur, puis sur la plateforme de vote, avec votre identifiant et votre mot de passe!

Contacts et sites web

Contacts locaux

Correspondant académique des personnels de direction
du Sgen - CFDT : -

Site web Sgen -Cfdt

Contacts nationaux

eden@sgen-cfdt.org

cpaillette@sgen.cfdt.fr

Fédération des Sgen - CFDT

47/49 avenue Simon Bolivar 75950 Paris Cedex 19

[Le SGEN sur le PORTAIL de la CFDT](#)

[L'UFFA CFDT](#)

[L'Union Confédérale des Cadres](#)

[Le PORTAIL CFDT](#)

Pour adhérer au Sgen CFDT, vous pouvez demander le bulletin d'adhésion à l'adresse mail suivante () ou faire votre demande sur le site web national.

POUR RECEVOIR CETTE NEWLETTER : Si vous souhaitez recevoir la "Lettre aux Equipes de Direction" directement dans votre boîte aux lettres électroniques envoyez un courriel à cpaillette@sgen.cfdt.fr en indiquant : m'inscrire à la lettre aux Equipes de Direction

POUR NE PLUS RECEVOIR CETTE NEWLETTER : envoyer un courriel à cpaillette@sgen.cfdt.fr en indiquant : me dés inscrire de la Lettre aux Equipes de Direction